

COMPTE RENDU RÉUNION

Commission municipale « Développement activité et économie locale »
Rencontre avec les Entreprises de la ZA la Passadouïre le 16 septembre 2014

Participants

- Élus membres de la commission « Développement activité et économie locale »
B. Chauvet (responsable), B. Tufféry (Maire), B. Loison (1^{ère} Adjointe), G. Sautel (2^{ème} Adjoint), T. Loison (4^{ème} Adjoint).
- Personnel communal : S. Valla (Rédactrice)
- Entreprises : Mme De Ludicibus (ADSE et SLP), M. Peschier (SOMEC), M. Soubeiran (Locami), M. Anglezan (Anglezan TP)

Excusés. Élus : Mme Le Bouch, M. Verdier. Entreprises : M. Roux (Transport), Sté La Vigie.

Objectif de la réunion

Le Maire explique dans son introduction qu'il s'est engagé durant sa campagne électorale à créer et maintenir un lien avec le tissu économique de la commune dont il a pris la responsabilité. Pour cela il a signé le pacte des 3 E : économie, entreprise, emploi.

L'objectif de cette rencontre était donc de nouer des relations entre la municipalité et les entreprises de son territoire. Pour ce faire, il était nécessaire de connaître les attentes et les besoins des entreprises localisées notamment dans la Zone d'Activité.

Tour de table

Dans un premier temps chaque participant s'est présenté et a exposé ses attentes.

- Mme Loison en charge de l'économie précise que le règlement de la Zone artisanale sera revu pour apporter des améliorations notamment dans le traitement paysager de la ZA. La Municipalité doit montrer l'exemple avec un travail sur l'espace des ateliers municipaux. Cette zone étant à l'entrée du village, elle détermine l'image du village. Il n'existe pas de règlement intérieur, seul le règlement d'urbanisme. Il serait judicieux, dit-elle de rédiger ensemble ce règlement et d'organiser un groupe de travail.
- Mme De Ludicibus évoque divers points :
 - ✓ Son panneau de signalisation est à l'envers ;
 - ✓ La signalisation des entreprises de la zone artisanale ;
 - ✓ Le directionnel ;
 - ✓ La voirie peu entretenue et le chemin en terre perpendiculaire au chemin de la Passadouïre est un souci à cause des rodeurs qui l'utilise parfois pour fuir les forces de l'ordre. Ce chemin est-il utile jusqu'au bout ? Peut-il être bouché ?
 - ✓ Les ordures ménagères avec la présence d'un conteneur qui engendre un manque de civisme. Des personnes déplacent sans arrêt ce conteneur.
- M. Anglezan explique que son souci majeur est le vol et demande que des rondes de gendarmerie soient faites plus souvent pour être dissuasives. La Société assure elle-même sa sécurité avec éclairage, caméras et une présence dissuasive qui ont amélioré la situation.
- M. Soubeiran précise que leur espace professionnel partagé avec SOMEC et ADSE est gardé la nuit par un chien et un employé dormant sur place pour éviter les vols. C'est la seule solution efficace à ce jour. Il signale également le problème de signalétique et de voirie car les camions de Locami connaissent souvent une difficulté dans l'entrée du rond-point car il n'y a pas de tracé au sol et les trottoirs sont trop larges et impliquent un empiètement sur la voie opposée lors de la sortie de la zone.
- M. Peschier gérant de la SOMEC souligne qu'il y a des clôtures disgracieuses et en mauvais état notamment entre la Société La Vigie et SOMEC et également entre le Garage Vénéjanais et l'ébénisterie, sans compter un manque d'entretien de la voirie. Le chemin de la Passadouïre est très fréquenté par les camions, les habitants et même les extérieurs pour rejoindre la N86. M. Peschier souhaiterait que la zone soit renommée pour lui apporter un prestige et une reconnaissance comme cela se fait ailleurs. Il soulève un problème qu'il rencontre quand sa société se présente pour répondre à des appels d'offre, en dehors du département la concurrence est souvent biaisée car chaque territoire défend ses entreprises locales. Il souhaiterait que cela soit aussi le cas dans le Gard.
- Le Maire et M. Loison, adjoint à l'urbanisme, précisent que la zone artisanale et la voirie d'accès sont de la compétence de la communauté d'agglomération et qu'il y a un projet d'extension de la ZA dans le Plan Local d'Urbanisme. Le problème du non choix des entreprises de notre territoire lors des appels d'offres sera remonté à la commission « développement économique » de la communauté d'agglomération.

Discussion

Les entreprises de la ZA participent au salon BIG organisé à Laudun le 5 novembre, le Maire sera lui aussi présent.

La question de l'emploi est aussi abordée, plus de 70 emplois relèvent des entreprises de la zone artisanale.

Concernant le travail sur le nouveau règlement de la ZA, les entreprises présentes souhaitent y participer, elles seront associées à cette réflexion.

D'ores et déjà, tous les participants s'entendent pour une amélioration paysagère mais sans que cela ne représente un coût élevé pour chacun. À noter : (i) Attention à la hauteur des arbres par rapport à la ligne Haute Tension d'ErDF. (ii) Attention aux étourneaux qui profitent de cette ligne et qui créent des nuisances pour les utilisateurs.

Conclusion

La réunion s'est clôturée autour d'un verre de l'amitié, la prochaine rencontre portera sur le futur règlement de la ZA, un conseil juridique devra être sollicité pour rester dans le cadre légal.

Le groupe de travail est composé de Mmes De Ludicibus, Chauvet, Loison et de M. Peschier.

Le lundi a été choisi comme jour de rencontre.